

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société

1.1. Identification du produit

Type de produit chimique :	Barrière mécanique
Nom :	GLU pâte pour application manuelle ou mécanique
Numéro d'identification UE :	*****
No CE (EINECS) :	*****
n° CAS :	*****
Numéro d'enregistrement REACH :	*****
Code de produit :	*****
Description chimique :	Mélange de Poly iso butylène et Résine Pétroleum
Formule brute :	Barrière mécanique à base de glu en pâte

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Antinuisible mécanique (barrière mécanique contre les insectes rampants en jardinage et arboriculture)

Utilisation de la préparation : Application manuelle ou mécanique sur le tronc des arbres

Contre – indication : NE PAS UTILISER SUR LES TRONCS D'AGRUMES

Produit Phytosanitaire non soumis à AMM car avec effet barrière physique sans substance active phytosanitaire (Sans numéro d'AMM)

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de sécurité

START - ZA Argenson 37800 NOUÂTRE Tel. : +33 (0)2 47 65 30 71 Mail : contact@star-jardin.com Site : www.star-jardin.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

<u>Pays</u>	<u>Orga nisme consultatif officiel</u>	<u>Adresse</u>	<u>Numéros d'appel d'urgence</u>
FRANCE	ORFILA		+33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1. Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]

H412 Nocif pour les milieux aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme Phrases H et P, voir sous-section 2.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogramme(s) CLP : Néant

CLP mention d'avertissement : Néant

Mention de danger (Phrases H ou R) :

H412

Nocif pour les milieux aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseil de prudence (Phrases S ou P) :

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire l'étiquette avant utilisation
P273	Eviter le rejet dans l'environnement
P501	Eliminer le contenu/récipient selon la réglementation locale

Autres informations :

N'utiliser qu'en cas de besoin reconnu

Ne pas dépasser les doses prescrites

Utiliser des gants est fortement conseillé

Stocker à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais, à l'écart des aliments, des boissons y compris ceux des animaux.

Conserver le produit dans son emballage d'origine

2.3. Autres dangers

Sans

SECTION 3 : Composition/Informations sur les composants

Nom	Identificateur de produit	%	selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Poly iso butylène	n° CAS : 9003-27-4 No CE.EINECS : / N° d'identification UE / N° REACH : non applicable	80 %	/
Nom	Identificateur de produit	%	selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Résine	n° CAS : 67742-16-1 No CE.EINECS : 265-116-8 N° d'identification UE / N° REACH : non applicable	20 %	/

Texte intégral des mentions R, H et EUH : voir section 2.

SECTION 4 : Premier secours
4.1. Description des premiers secours

Consignes générales : D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

Après inhalation : Sortir la personne de la zone contaminée et la mettre à l'air libre

Après contact avec la peau : Retirer les vêtements souillés et laver immédiatement la peau à grande eau et au savon. Si des troubles apparaissent, consulter un médecin Rincer abondamment avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste

Après contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec une quantité importante d'eau pendant 10 à 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologiste si une irritation persiste

Après ingestion : En cas d'ingestion, consulter un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes liés à l'utilisation : Néant

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Néant.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés : non applicable / produit ininflammable

Agents d'extinction non appropriés : non applicable / produit ininflammable.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques spécifiques : non applicable

Réactions générales : non applicable

Mesures générales : Non explosif. Incombustible. En cas d'incendie, peut dégager des oxydes de carbones.

5.3. Conseil aux pompiers

Instructions de lutte incendie : Aucune. Porter un équipement de respiration autonome.

Equipements de protection : non applicable

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Porter des vêtements appropriés et une protection pour les yeux et le visage, les mains

Procédures d'urgence : Néant. Eviter la formation de poussières.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection et Procédures d'urgence : cf 6.1.1

6.2. Précaution pour la protection de l'environnement

Récupérer le produit. Eviter la contamination des points d'eau : ruisseaux, étangs, mares, puits, égouts, ... Voir également la rubrique 8.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le confinement : Couvrir les débordements avec un absorbant non combustible. Maintenir dans l'emballage.

Procédés de nettoyage : Retirer mécaniquement, Récupérer l'absorbant souillé et le placer dans un endroit sûr avant son élimination.
Laver à grande eau. Placer dans des récipients adaptés, étiquetés. Faire détruire selon les informations du §13.
Transvaser le produit dans un récipient de secours convenablement étiqueté.

Autres informations : Suivez les réglementations locales concernant la destruction du produit.

6.4. Référence à d'autres sections

Se référer à la section 8 relative aux contrôles de l'exposition et protections individuelles, et à la section 13 relative à l'élimination.

SECTION 7 : Manipulation, d'emploi et de stockage

7.1. Précautions à prendre pour la manipulation

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains et les zones exposées avant de manger, boire ou fumer.

Eviter la formation de poussières, fournir ou manipuler dans un local convenablement aéré ou ventilé.

7.2. Stockage (exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage)

Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

En intérieur, Conserver dans un endroit frais et sec, bien ventilé.

7.3. Utilisations particulières

Eviter les sources d'incendie (dans un espace clos, des traces infimes de produit inflammables peuvent s'accumuler) et les sources de chaleur intense

SECTION 8 : Procédure de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

8.1. Valeurs limites d'exposition – indicateur biologique d'exposition

Non applicable

8.2. Contrôle de l'exposition

Contrôle de l'Exposition professionnelle :

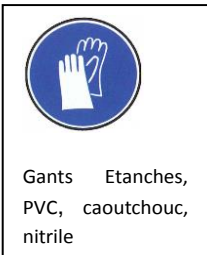
Mesures générales de protection et d'hygiène

- TENIR A L' ECART DES PRODUITS ALIMENTAIRES, BOISSONS ET NOURRITURES POUR ANIMAUX

- Se laver les mains à l'eau et savon après utilisation

- Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau – Ne pas avaler

- Moyens de protection = local ventilé en cas d'utilisation à l'intérieur



Contrôle de l'Exposition lié à la protection de l'environnement :

En intérieur, prévoir une aération des locaux

Protection des Yeux

Utiliser des lunettes de protection conformes à EN166 (EU)

Protection des mains

Gants de protection contre les produits chimiques selon DIN EN 374 avec étiquetage CE (vérifier l'absence de trous, coupures, craquelure, sur les gants de protection avant utilisation. Ne pas les porter trop longtemps – Après utilisation, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau. – temps de perméation du matériau constituant les gants : épaisseur : 0.4mm, temps de percement : 480 min , nitrile, perméation niveau 6 – ne pas utiliser de gants en cuir, ni de gants pour les travaux mécanique)

Protection du corps

Choisir un vêtement en relation avec le type de produit manipulé, de la concentration et des substances dangereuses, et de l'usage au poste de travail. Le type de protection doit être choisie en fonction de la concentration et de l'usage au poste.

Protection respiratoire

Non requise. En cas de formation de poussières, utiliser un masque anti poussière de type N95 (US) ou P1 (EN143).

SECTION 9 : Propriétés Physico chimiques

Forme:	Pate	Auto-inflammation:	Pas de donnée
Couleur:	Pas de donnée	Danger d'explosion:	Pas de donnée
Odeur:	White spirit	Masse volumique:	Non applicable
Point de fusion:	Non renseigné	Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Non renseignée
Point d'ébullition:	Non renseigné	Valeur du pH à 20°C :	NA
Point d'éclair :	Non renseigné	/	/

SECTION 10 : Stabilité et Réactivité du produit

10.1. Réactivité

Eviter la projection sur des produits ou des matières basiques.
Produit stable dans les conditions normales d'emploi et de stockage.
Ne pas mettre près d'une source de chaleur intense

10.2. Stabilité chimique

Eviter le contact (stockage et utilisation) avec : matières basiques et fortement oxydantes

10.3. Produits de décomposition dangereux

Absence de réaction connue

10.4. Conditions à éviter

Ne pas le mélanger avec d'autres produits chimiques pour éviter tout effet néfaste.
STOCKER à Température ambiante (10-20°C)
NE PAS METTRE à Proximité d'une source de chaleur intense, ni au soleil direct

10.5. Matières incompatibles

Pas de données disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de données disponibles – voir section 5 en cas d'incendie.

SECTION 11 : Informations Toxicologiques

Toxicité aiguë :	Pas de donnée disponible
Corrosion cutanée/irritation cutanée :	Pas de donnée disponible
Lésions oculaires graves/irritation :	Pas de donnée disponible
Sensibilité par inhalation/contact cutané :	Pas de donnée disponible
Mutagénicité :	Pas de donnée disponible
Cancérogénicité :	Pas de donnée disponible
Danger pour la reproduction :	Pas de donnée disponible
Toxicité pour certains organes cibles :	
Exposition unique	Pas de donnée disponible
Exposition répétée	Pas de donnée disponible
Danger par aspiration	Pas de donnée disponible
Effet indésirables potentiels	
	Inhalation : Peut être dangereux si inhalé et provoquer une irritation respiratoire
	Ingestion : Peut être dangereux si ingéré
	Peau : Peut être dangereux si absorbé par la peau. Peut provoquer une irritation cutanée
	Yeux : Peut provoquer une irritation oculaire
Signes et symptômes après exposition	Pas de données disponibles
Information additionnelle	Pas de données disponibles

SECTION 12 : Informations Ecologiques

12.1. Ecotoxicité

CL50-96 Heures – *Oncorhynchus mykiss* [mg/l] : > 5600 mg/l
EC50-48h *Daphnia magna* [mg/l] : Non déterminé

12.2. Persistance et dégradabilité

Non déterminé.

12.3. Potentiel de bio accumulation

Non déterminé.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'autre information disponible

12.5. Résultat des évaluations PBT et vPvB

Pas d'autre information disponible

12.6. Autres Effets néfastes divers

Pas d'autre information disponible

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

Consignes Générales : Eviter le dégagement accidentel dans l'environnement
Retraitement des déchets : Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement. Emballages souillés : Vider complètement le récipient. Conserver les étiquettes sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

Nettoyage Recommandé : A l'eau ou avec produits de nettoyage usuels (savon)

SECTION 14 : Considérations relatives au transport

Non soumis ADR

14.1 – Numéro ONU

non applicable

14.2 – Désignation officielle de transport de l'ONU

non applicable

14.3 – Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID : non applicable
IMDG : non applicable
IATA : non applicable

14.4 - Groupe d'emballage ADR / RID / IMDG / IATA

non applicable

14.5 – Dangers pour l'environnement

non applicable

14.6 – Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

non applicable

14.7 – Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

non applicable

SECTION 15 : Informations réglementaires

• Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REGLEMENT supplémentaire : pas de données disponibles

Stockage - Rubrique des ICPE (France) : **NON CONCERNE**

Dangers pour l'environnement :

Danger pour le milieu aquatique - Danger chronique - Catégorie 3 - (CLP : Aquatic Chronic 3) - H412

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :

Aucune précaution particulière

Evaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur du mélange.

D'après nos connaissances des matières premières utilisées, du process, de fabrication, des emballages utilisés, il est improbable que le produit contienne des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) à plus de 0,1% conformément à la candidate list tenue par l'ECHA et aux exigences REACH.

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Absence de substances selon l'annexe XIV de REACH

Abréviations

CAS : Chemical Abstract Service

CE : Communauté Européenne

CL 50 : Concentration Létale médiane

DL50 : Dose Létale médiane

IBC : International Bulk Chemical

MARPOL : marine Pollution

OCDE : Organisation de la Coopération et de Développement économique

PBT : Persistent, Bioaccumulative, Toxic

REACH : Registration Evaluation and Autorisation of Chemicals

SGH : Système Général Harmonisé

VME : Valeur Moyenne d'exposition

VLCT : Valeur Limite d'Exposition à Court Terme

DNEL : Derived No Effect Level

vPvB : very Persistent, very Bioaccumulative

SECTION 16 : Autres Informations

Phrases de risques

Non applicable

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Selon FDS Fournisseur – version de 2014